

SHORT NEWS

Forum 328: Finanzplatz in der Diskussion

Die forum-Redaktion lebt gefährlich: Während Berlin aus allen Rohren gegen das Luxemburger „Geschäftsmodell“ feuert, kratzt die Monatszeitung in ihrer aktuellen Ausgabe von innen an den recht tönernen und hohlen Füßen der „Steuerlandschaft Luxemburg“. Auch wenn das Wort „Steuerparadies“ nur zwei- oder dreimal in forum-„Dossier“ explizit gebraucht wird, machen sich die Autoren doch durchaus bewusst der Nestbeschmutzung schuldig. Die schlichte Erkenntnis, dass ein Großteil des Steueraufkommens in Luxemburg von Nicht-Einwohnern getragen wird, wird nämlich dem Publikum nur all zu gerne verschwiegen. Der wohl entlarvendste Beitrag stammt allerdings von einem, der kaum als Feind der Banken und der Fondsindustrie gelten kann: In einem Interview gibt Finanzminister Luc Frieden unverhohlen zu, dass für ihn das Luxemburger Geschäftsmodell „alternativlos“ ist. Der Luxemburger Staat könne seine hohen Ausgaben nur weiter tätigen, wenn er seine internationalen Aktivitäten aufrecht erhält und in Richtung der Wachstumsregionen, wie etwa den Golfstaaten und dem fernen Osten, ausbaut. Frieden geht dafür sogar auf Distanz zu Juncker, der bekanntlich von sich selbst behauptet, kein erotisches Verhältnis zum Finanzplatz zu haben. Nicht so Frieden, der weiß: „Der Finanzplatz wird erst geliebt werden, wenn es ihn nicht mehr gibt.“

Ausschreibung für Nachhaltigkeitsprojekte

„Seed your idea, Responsible creativity“, so heißt das Projekt, das diese Woche von Vertretern des „Conseil supérieur du développement durable“ (CSDD) in Zusammenarbeit mit der Vereinigung IUEOA vorgestellt wurde. Der CSDD, der mit dem Gesetz vom 25. Juni 2004 „relative à la coordination de la politique nationale de développement durable“ gegründet wurde, hat die Aufgabe, eine Diskussionsplattform zur nachhaltigen Entwicklung zur Verfügung zu stellen und Untersuchungen zum Thema zugänglich zu machen. Des Weiteren soll er Stellungnahmen zu nationalen oder internationalen Maßnahmen abgeben und möglichst viele öffentliche und private Organisationen und BürgerInnen in die Gestaltung der Nachhaltigkeitsziele einbeziehen. Diesen Grundsätzen entspricht auch die Ausschreibung „Seed your idea“, die sich an BürgerInnen zwischen 16 und 40 Jahren richtet. Eingabefrist ist der 31. Mai 2013. „Erwünscht sind Nachhaltigkeitsideen und -projekte sowohl im Sozial- wie im Umweltbereich“, erklärt Francis Scharz, Präsident des CSDD. Gedacht ist dabei an Ideen zu umweltfreundlicheren Gebrauchsgegenständen, zu einer Umgestaltung des öffentlichen Raums im Sinne einer Verbesserung der Lebensqualität, zur Bürgerbeteiligung und zu mikro-ökonomischen Konzepten. Nach dem Motto ‚Think globally, act locally‘ sollen Bürger durch einen ganz spezifischen Beitrag für die Nachhaltigkeit leisten können“. Die Preisgelder sollen in die Umsetzung der Gewinnerideen fließen. Mehr Infos unter: seedyouridea.lu

Roy Reding et les Hooters

Fondée en 1983 en Floride, la chaîne de restauration Hooters a connu une expansion notable. Depuis janvier 2011, elle appartient à la holding Chanticleer LLC. Si aucun restaurant de ce type n'existe au Luxembourg, les droits de franchise sont bien enregistrés ici. Et cela par le biais de la société anonyme Flying Wings (scindée en deux en novembre 2012), que l'avocat et vice-président de l'ADR Reding a fondée en mars 2010 en sa qualité de représentant de la Sefradis, une autre S.A. fondée le même jour devant le même notaire. Certes, Reding a démissionné de ses postes d'administrateur dans les deux sociétés en août 2012, mais cela ne l'empêche pas d'avoir des troubles avec la justice. Car les exploitants allemands, auxquels Flying Wings aurait vendu les franchises s'estiment arnaqués à cause de droits de franchise trop élevés et apparemment, la maison-mère aux States n'aurait même pas été avertie - des accusations que Reding, sur la radio RTL, a nié en bloc. Entre-temps, il ne reste qu'un seul Hooters en Allemagne, à l'aéroport de Francfort - apparemment, selon Reding le seul à avoir eu affaire avec sa société et avec lequel il serait en procès au Luxembourg. Reste à voir si les trois parquets allemands qui enquêtent sur l'affaire le voient du même oeil.

CITIZEN

CENTRAFRIQUE

De l'État-fantôme à l'État-canon

woxx/GRIP

L'histoire de la République centrafricaine se confond avec celle des régimes militaires qui ont imprimé leur marque dans ce pays au coeur de l'Afrique. En décembre 2012, la rébellion Séléka a occupé la moitié nord du pays, mettant en déroute l'armée régulière. Le succès de cette offensive met en lumière l'instabilité sociopolitique de ce pays.

Le 24 mars 2013, après quelques semaines de répit, le président centrafricain François Bozizé est finalement contraint de fuir vers le Cameroun, où les autorités lui accordent un asile de quelques jours, tandis que la rébellion Séléka entre sans dif-

ficulté dans la capitale Bangui. Le palais présidentiel est conquis et Michel Djotodjia, nouvel homme fort du pays, s'autoproclame alors président de la République. Face à la détérioration soudaine de la situation, le Groupe de recherche d'information sur la paix et la sécurité s'interroge sur les raisons de ce bouleversement et sur la crédibilité de cet homme, qui, quelques semaines plus tôt, signait les accords de paix conclus avec le gouvernement à Libreville.

Michel Am Nondroko Djotodjia se fait connaître des médias internationaux lorsque la Séléka, jusqu'alors composée de deux mouvements rebelles, décide d'englober trois autres mouvements en décembre 2012. Le 11

COUR SUPRÊME INDIENNE

Novartis débouté

woxx/MSF

La décision rendue préserve l'accès à des médicaments abordables et empêche que des médicaments soient brevetés de manière abusive.

La Cour suprême de l'Inde basée à New Delhi a confirmé l'interprétation de la loi indienne sur les brevets malgré sept ans de contestation par la compagnie pharmaceutique suisse Novartis. Cette décision historique est une victoire majeure pour l'accès des patients à des médicaments abordables dans les pays en développement, déclare l'organisation médicale d'urgence Médecins sans frontières (MSF) dans un communiqué de presse. « C'est un énorme soulagement pour les millions de patients et de médecins dans les pays en développement qui dépendent des médicaments à coûts abordables provenant de l'Inde, et pour les fournisseurs de soins comme MSF », a déclaré le Dr Unni Karunakara, président international de MSF. « La décision de la Cour suprême rend désor-

mais beaucoup moins probable les brevets sur les médicaments dont nous avons désespérément besoin. » L'Inde a commencé à octroyer des brevets sur les médicaments pour se conformer aux règles du commerce international, mais a conçu sa loi avec des mesures de protection qui empêchent les entreprises d'abuser du système des brevets. Les entreprises ne sont par exemple pas autorisées à breveter des médicaments qui sont des modifications de médicaments existants, dans le but d'étendre leurs monopoles. Novartis a d'abord amené le gouvernement indien devant les tribunaux



Janvier 2013, c'est lui qui signe les accords de Libreville au nom de la Séléka, et le 3 février 2013, il est nommé vice-Premier ministre et ministre de la Défense dans le gouvernement d'union nationale, dirigé par l'avocat Nicolas Tiangaye, issu de l'opposition politique.

Accords de Libreville

Alors que le président Bozizé ne semble guère pressé d'appliquer certaines modalités de l'accord de Libreville (dont la libération des prisonniers politiques et le départ des troupes sud-africaines), la Séléka, mécontente, garde son emprise sur plusieurs villes occupées durant son offensive de la fin 2012. En face, les alliés tchadiens du régime envoient leurs meilleures troupes combattre au Mali, affaiblissant la défense de Bangui, tandis que le président congolais, Sassou-Nguesso, semble se lasser de son collègue centrafricain.

Autoproclamé chef de l'État, suspendant la constitution et instaurant un couvre-feu dans une ville de Bangui livrée aux pillards, Michel

en 2006 pour contester la loi indienne sur les brevets de 2005, afin d'avoir davantage la possibilité de breveter ses produits que ce qui était proposé par la loi. Dans un premier procès, Novartis a prétendu que la loi ne répondait pas aux règles fixées par l'Organisation mondiale du commerce et violait la Constitution indienne. Novartis a perdu ce procès en 2007, mais a fait appel devant la Cour suprême dans le but d'affaiblir l'interprétation de la loi et de la vider de sa substance. Toutes les demandes de Novartis ont été rejetées par la Cour suprême.

En outre, l'action menée par la société a soulevé la question plus large du financement de l'innovation médicale : pour le moment l'innovation médicale est financée par les prix élevés des médicaments, soutenus par les monopoles de brevets, au détriment des patients et des gouvernements des pays en développement qui ne peuvent pas payer ces prix. Selon le Dr Karunakara, l'industrie pharmaceutique devrait se concentrer réellement sur l'innovation au lieu de chercher à abuser du système des brevets en revendiquant une protection toujours plus longue pour les anciens médicaments. Par ailleurs, les gouvernements devraient aussi élaborer un cadre qui permet aux médicaments d'être développés d'une manière qui rende leur accès abordable.

Djotodjia est donc devenu le nouvel homme fort du pays. Au mépris de la suspension de la participation de la RCA aux activités de l'Union africaine, prononcée le 25 mars 2013 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union, le nouveau président en treillis dit vouloir garder l'esprit de Libreville et promet d'organiser, dans un délai de trois ans, « des élections libres et transparentes avec le concours de tout le monde ».

Cependant, son intention déjà affirmée de se maintenir au pouvoir au-delà de ce délai jette un sé-

rieux doute sur ses convictions démocratiques. L'esprit de Libreville et la substance de l'accord ont été dévoyés par le coup de force du 24 mars 2013. Pour cette raison, les nouvelles autorités de Bangui ne peuvent jouir que d'un crédit minime. Pire, le coup d'État pourrait plonger la RCA dans une véritable agonie.

En effet, le passage d'un État faible à un État établi par la force des armes, de l'État-fantôme de Bozizé à l'État-canon de Djotodjia, fonde à tempérer toute espérance. La floraison de groupes armés et l'enrôlement

massif d'enfants-soldats par la rébellion posent l'épineux problème de l'avenir sécuritaire de la Centrafrique. La rupture de communion entre la tête de la rébellion et la base, prétexte par lequel la dernière offensive a été menée, inscrit le pays dans une randonnée peu enviable. L'extrême dépendance du pays envers les dons, subventions et prêts des partenaires extérieurs risque de compromettre durablement la sortie de crise et la pacification du pays.

www.grip.org

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET TECHNIQUE

SEMAINE DE LA PRESSE

du 8 au 12 avril 2013

*Sujet de la semaine de la presse :
La presse, sur papier,
sur internet
et sur mobile*

Enseignants, participez avec vos classes à la Semaine de la presse!



Une coopération entre le Conseil de Presse et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Pour tous renseignements: Le secrétariat du Conseil de Presse •
Maison de la Presse
24, rue du Marché-aux-Herbes • L-1728 LUXEMBOURG •
Tél.: (352) 22 23 11 • Fax: (352) 22 23 40 • secretariat@press.lu